



En longeant les Communaux

Montluçon COMMUNAUTE

Créatrice d'envies

- CULTURE •
- SPORTS •
- LOISIRS •
- PATRIMOINE •

- CONSERVATOIRE A.MESSAGER •
- ATHANOR • MÉDIATHÈQUES •
- CENTRE AQUALUDIQUE •
- BOULODROME C.FAZZINO •
- STADIUM DE LA LOUE •
- MUPOP • ETANG DE SAULT •
- VIA FERRATA...

WWW.AGCLO-MONTLUCON.FR

RFV22-9 - Le nom RandoFiche® est une marque déposée, nul ne peut l'utiliser sans l'autorisation de la Fédération française de la randonnée pédestre.
© FFRandonnée 2017. Textes : Office de tourisme de la vallée de Montluçon et Comité départemental de la randonnée pédestre de l'Allier. Entretien : Communauté d'Agglomération de Montluçon.



PR 9

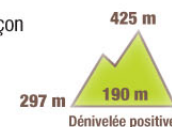
Les communaux de Coursage Prémilhat

SITUATION

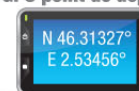
Prémilhat, à 7 km au sud-ouest de Montluçon (direction Guéret) par les D 745 et D 605

PARKING

place de l'église



GPS point de départ



3 H

11,7 KM

La commune de Prémilhat se compose de trois anciennes paroisses : Ouches, Sault et Prémilhat. En pleine expansion démographique, elle conserve un patrimoine naturel intéressant tel que les communaux de Coursage où de très larges chemins offrent une balade facile et agréable.



À DÉCOUVRIR EN CHEMIN

• Prémilhat : église Saint-Pierre et orgue • bois communaux (croix des Oyardoux) • Rillat : croix en fer forgé • vues sur la vallée de Montluçon

© C. Durin-Pradeau



Croix de Rillat

© J.-C. Rollette



Église de Prémilhat





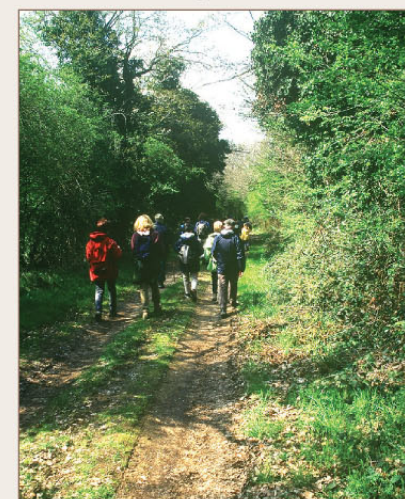
- 1 Se diriger à droite rue de l'Église. Derrière la Mairie, suivre la route de la Naute puis s'engager sur le chemin des Ganettes. Tourner à droite, franchir le vallon et monter, sans y pénétrer, le long du bois des Communaux de Coursage jusqu'au premier croisement de quatre allées (jonction avec le PR 13).
- 2 Aller à gauche (croix des Oyardoux) puis emprunter le chemin principal qui descend. Longer la lisière du bois. Négliger les chemins de droite et de gauche et rejoindre Rillat (croix en fer forgé).
- 3 À l'arbre du carrefour (séparation d'avec le PR 13), obliquer à gauche et virer encore à gauche sur le large chemin qui mène à Bramefaim (vue sur la vallée de Montluçon). Poursuivre tout droit puis prendre la route à gauche et gagner Fontenille.
- 4 Par le sentier à droite, passer entre les maisons. Ignorer tous les chemins de gauche, traverser la D 605 et continuer en face. Plus loin, emprunter la voie à gauche et atteindre un carrefour.
- 5 Bifurquer à gauche. Avant le stade, partir à droite et monter le long du lotissement. Aller à gauche sur la D 240 pour retrouver le parking.

PATRIMOINE

LES COMMUNAUX DE COURSAGE

Les biens de section se repèrent dans les communes à travers l'existence de terrains appelés « communaux », comme ici dans la forêt sectionale de Coursage. Dès le XII^e siècle, les seigneurs accordent, de gré ou de force, la jouissance des terrains utilisés pour pâtures, cultures, affouages. Elle est devenue progressivement une nécessité vitale pour la survie matérielle des habitants les plus pauvres. D'ailleurs, cette forme de propriété collective est interdite d'aliénation par Colbert et se perpétue de génération en génération. En plein bouillonnement révolutionnaire, le 10 juin 1793, les biens des sections sont légalisés dans des structures indépendantes de celles des communes. Les communaux de Coursage, situés sur trois communes Premilhat, Quinssaines et Teillet-Argenty, couvrent 117 ha. La gestion des biens et des droits est assurée par

les conseils municipaux, les maires et par une commission syndicale. Presque tous les habitants ou propriétaires fonciers de ces communes sont concernés par les biens de section et parfois sans le savoir.



Randonneurs dans les communaux

© J.-C. Rollet



Croix des Oyardoux

BALISAGE
jaune

DIFFICULTÉS !
aucune



À DÉCOUVRIR DANS LA RÉGION

- Montluçon : cité médiévale, MUPOP (musée des musiques populaires), parc Saint-Jean • Nérès-les-Bains : ville thermale • Montluçon Ville Gozet rive gauche : église Saint-Paul XIX^e siècle (CMH), édifice communal
- Premilhat : étang de Sault • gorges du Cher



INFOS TOURISTIQUES

- Office de Tourisme de la Vallée de Montluçon, 04 70 05 11 44, www.montlucontourisme.com



COMITÉ DE L'ALLIER,
06 40 10 33 65,
www.ffrandonnee-allier.fr



HÉBERGEMENTS Pensez à réserver !
www.montlucontourisme.com

© C. Durin-Pradeau